



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117571

VALABLE JUSQU'AU 28/04/2027

ÉDITÉ LE

05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 432 313 088 RCS

Siret : 432 313 088 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5419836

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 314 364

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 314 364

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SARL HAMON

15 RUE DE PONT ER HUERN
56300 LE SOURN

Téléphone : 02 97 25 12 75

Portable :

Site Internet :

E-mail : nolea@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
HAMON JEAN FRANCOIS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	23/03/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.